

ARRETE ARR2024_0022

Portant délégation de fonctions à Monsieur Nacer KHAMLA, Premier Adjoint

Le Maire de Vénissieux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-10 et L.2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints au Maire,

VU la séance du Conseil Municipal du 13 juillet 2022 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint démissionnaire,

VU la séance du Conseil Municipal du 6 janvier 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'une nouvelle Adjointe en remplacement d'une Adjointe démissionnaire,

VU l'arrêté du Maire de Vénissieux en date du 6 janvier 2024 portant délégation de fonctions à M. Nacer KHAMLA, Quatorzième Adjoint

VU la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint démissionnaire,

Considérant la modification dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Nacer KHAMLA, Premier Adjoint dans les domaines suivants :

- Politique sportive ;
- Jeunesse ;
- Familles ;
- Relations internationales ;
- Communication.

ARTICLE 2 – Dans le cadre de cette délégation de fonctions, délégation de signature est donnée à Monsieur Nacer KHAMLA, Premier Adjoint, pour les actes suivants :

POLITIQUE SPORTIVE :

- Les courriers aux associations et partenaires sportifs ;
- Les arrêtés municipaux pour fermeture des terrains en raison des intempéries ;
- Les certificats de travail des vacataires ;

- Les états d'utilisation des installations sportives par les collèges d
- Les dossiers de demande de subvention ;
- Les demandes d'homologation de terrains ou gymnases.

JEUNESSE ET FAMILLES :

- Courriers aux partenaires externes à la collectivité, aux parents, enseignants, directions des établissements scolaires ;
- Invitations aux réunions publiques.

RELATIONS INTERNATIONALES :

- Conventions de jumelage ;
- Courriers échangés avec des partenaires dans le cadre de la mise en place de projets internationaux ;
- Courriers liés à la vie des jumelages de la ville ;
- Demandes de subventions liées aux relations internationales.

COMMUNICATION :

- Les devis et ordres de service des marchés ;
- Les contrats annuels.

ARTICLE 3 – Délégation est également donnée à Monsieur Nacer KHAMLA dans les domaines délégués pour :

- La signature des devis, des ordres de services et des bons de commande émis en exécution des marchés conclus par la Ville, sans limite de montant.
- L'ensemble des engagements juridiques et comptables inférieurs au seuil réglementaire de dispense de publicité et de mise en concurrence.
- Tout document complémentaire accompagnant les commandes.
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes.
- La délivrance des extraits du registre des délibérations du Conseil municipal et arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 – En complément de ces délégations, M. Nacer KHAMLA est en charge de la signature des courriers échangés :

- Dans le cadre des procédures contentieuses diligentes à l'encontre de la Ville :
 - Courriers aux avocats ;
 - Courriers aux requérants suite à leur recours ou en suivi des jugements ;
 - Courriers aux instances juridiques.
- Dans le cadre de la gestion et du suivi des marchés d'assurance ;
- Au titre des missions du service archives et documentation.

En ce qui concerne le suivi des assemblées, délégation est donnée à M. Nacer KHAMLA pour signer les délibérations.

ARTICLE 5 – L'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Nacer KHAMLA en date du 6 janvier 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 069-216902593-20240120-ARR2024_0022-AR

S²LOW

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville
du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié à l'intéressé.

VENISSIEUX, le 20 janvier 2024

Spécimen de signature :



M. Nacer KHAMLA



Le Maire,



Michèle PICARD